

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023

BEAUJOLAIS
PIERRES D'ORÉES
communauté de communes



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Table des matières

PRESENTATION.....	4
LE CONTEXTE INTERNATIONAL EN 2023.....	4
LE CONTEXTE ZONE EURO EN 2023.....	5
LE CONTEXTE FRANCE EN 2023.....	5
LOI DE FINANCES 2023.....	5
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES : DOB 2023.....	6
DEPARTEMENT DU RHONE : DOB 2023.....	7
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES- COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2022.....	7
LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES.....	8
Les recettes de fonctionnement.....	8
L'évolution des taux d'imposition :.....	9
L'évolution de la DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation).....	10
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11
L'évolution des dépenses de fonctionnement.....	11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	12
Les engagements pluriannuels.....	12
Les opérations d'équipement et les dépenses non individualisées.....	14
Les recettes d'investissement.....	14
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLE.....	15
Pôle administration et coopération territoriale.....	15
Pôle Activité et mobilité.....	15
▪ Economie.....	15
▪ Mobilité.....	17
Pôle infrastructure du territoire.....	18
▪ Bâtiments (domaine, gymnases, centre aquatique).....	18
▪ Voirie.....	19
▪ Rivières.....	20
Pôle jeunesse et services.....	20

▪ Petite enfance	21
▪ Enfance.....	21
▪ Jeunesse	22
▪ Social	23
Pôle environnement et habitat.....	23
▪ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial – CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique. 23	
▪ Déchets	24
▪ Agriculture.....	28
▪ Habitat.....	29
▪ Urbanisme – Système d’Information Géographique (SIG)	30
▪ Gens du voyage	31
Pôle rayonnement du territoire	31
▪ Tourisme :	31
▪ Culture – Pays d’Art et d’Histoire (PAH) – Espace Pierres Folles	31
▪ Communication.....	32
VUE D’ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023	32
LA DETTE	33
LES CHARGES DE PERSONNEL	35

PRESENTATION

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel pour les communes de plus de 3 500 h et pour les EPCI (Art L.5211-36 CGCT) comportant au moins une commune de plus de 3 500 h (Cas de la CCBPD : 4 communes dans la CCBPD de plus de 3 500 h).
- Il intervient dans les deux mois précédant l'examen du budget (Prévu pour le 22 mars 2023) et se tiendra lors du Conseil Communautaire du 22 février 2023 dans les conditions fixées à l'article 25 de notre règlement intérieur. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.
- Il s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette et compte tenu de la population de notre EPCI supérieure à 10 000 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel, et des avantages en nature.
- Le débat ne revêt pas de caractère décisionnel et il en est pris acte par une délibération spécifique.
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est transmis au représentant de l'Etat dans le Département, aux 32 Communes membres de l'EPCI, et il est publié (Mise en ligne site internet).

LE CONTEXTE INTERNATIONAL EN 2023

- L'environnement mondial est troublé et incertain : Le contexte économique mondial est déstabilisé par la guerre en Ukraine et subit encore les conséquences de l'épidémie de COVID.
- L'affaiblissement de la croissance est concomitant aux tensions dues à la hausse des prix, notamment en matière d'énergie et de produits alimentaires.
- Les perspectives d'activité et de croissance seront en recul à 2,2 % en 2023 contre 3 % en 2022.
- L'inflation est solidement ancrée à un niveau élevé : Elle a atteint des niveaux inédits depuis 40 ans, d'abord sur l'énergie et les produits alimentaires, puis sur de plus en plus de catégories de biens et de services.
- La progression des salaires est favorisée par les tensions sur le marché du travail, qui devrait néanmoins lentement refluer en 2023.
- Les Banques Centrales durcissent leurs conditions financières, créant un affaiblissement de la demande et un ralentissement de l'économie mondiale.
- On constate donc un ralentissement économique sur fond d'inflation record.

LE CONTEXTE ZONE EURO EN 2023

- La proximité de l'Ukraine et la dépendance aux hydrocarbures russes ont pour conséquence que l'Europe se trouve la plus impactée en matière de répercussion économique.
- La crise énergétique enclenche des tentatives de diversification des importations.
- L'inflation atteint le niveau de 9,2 % en décembre 2022.
- La Banque Centrale Européenne remonte ses taux.
- Néanmoins l'activité économique demeure soutenue grâce à l'investissement et la consommation des ménages résiliente en puisant dans l'épargne.
- Pour 2023, la croissance attendue serait de 0,3 % contre 3,1 % en 2022.

LE CONTEXTE FRANCE EN 2023

- La France serait moins impactée que ses voisins européens en 2023, avec une croissance attendue de 0,6 % en 2023 contre 2,6 % en 2022.
- Le gouvernement plus optimiste se base dans le PLF 2023 sur une croissance de 1 %, alors que la Banque de France mise sur 0,5 %.
- L'explosion des prix des énergies gaz et électricité fait passer l'ensemble des dépenses énergétiques en France de 4 % du PIB en 2022 à 10 % du PIB en 2023.
- La croissance sera donc fragile, et l'inflation élevée (5,3 % en 2022 contre 1,6 % en 2021). C'est toutefois la plus faible poussée inflationniste de la zone Euro.
- La consommation des ménages est en recul, mais on mise sur une croissance résiliente des investissements des Entreprises.
- La dégradation des comptes publics est marquée, avec une dette préoccupante de 2 900 Md€ fin 2022 (soit 114,5 % du PIB) : L'objectif de stabilisation sur la période 2022-2026 est de 111,5 % du PIB.
- La perspective d'augmentation massive des frais financiers dans un contexte de hausse des taux d'intérêts pèsera lourdement sur les dépenses de fonctionnement.

LOI DE FINANCES 2023

- La loi de finances 2023 a été élaborée dans ce contexte national de ralentissement de la croissance économique, de poursuite de l'inflation, d'une dette publique élevée en proie à la hausse des taux d'intérêts.
- Les hypothèses retenues sont une croissance du PIB de 1 % (contre 2,7 % en 2022) eu égard au tassement de la consommation des ménages et au ralentissement des investissements des Entreprises – Un taux

d'inflation de 4,2 % (contre 5,3 % en 2022), la hausse des taux d'intérêts et le prix des énergies étant limités par les boucliers tarifaires et le reflux prévisionnel du cours du pétrole – Un déficit public de 5 % PIB conduisant à une dette de 111,2 % du PIB.

- Par ailleurs, de nouvelles actions impactent les Collectivités Territoriales.
- Tout d'abord il y aura préservation des dotations aux Collectivités Territoriales. Par exemple, l'écrêtement de la dotation d'intercommunalité sera limité à – 0,7 %.
- La suppression de la CVAE crée une rupture du lien fiscal entre les Entreprises et leur Territoires. Cette taxe composante de la CET avec la CFE était perçue jusqu'à fin 2022 à hauteur de 53 % par le Bloc Communal et 47 % par le Département. Elle sera supprimée pour les Entreprises de 50 % en 2023 et totalement en 2024. Elle sera totalement supprimée pour les Collectivités Territoriales dès 2023, mais sera compensée via deux modes :
 - Une part fixe équivalente à la moyenne des recettes de CVAE sur 4 années 2020 à 2023,
 - Une part dynamique indexée sur la croissance de TVA au niveau national estimée à +5% en 2023. La création d'un « fonds national de l'attractivité économique des Territoires » permettra de ventiler cette part dynamique entre les Collectivités selon des modalités à définir.
- Un dispositif d'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement est mis en place pour les Collectivités importantes, n'impactant pas la CCBPD pour l'instant.
- En matière de soutien à l'investissement, la DETR reste stabilisée à 1 046 M€ (identique à 2022), la DSIL ramenée à 570 M€ (contre 907 M€ en 2022) et on assiste à la création d'un Fonds Vert doté de 375 M€ en 2023 en vue d'accélérer la transition écologique.

REGION AUVERGNE RHONE-ALPES : DOB 2023

- Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 3,367 Md€.
- La Région réaffirme son cap clair de bonne gestion.
- L'épargne brute est fixée à 25 % des recettes de fonctionnement (20 % moyenne des autres Régions).
- Hausse significative de l'investissement (38 % en AURA contre 35 % autres Régions).
- Limitation du recours à l'emprunt et maîtrise du niveau d'endettement (3,4 ans pour AURA contre 5,9 ans autre Régions).
- Limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à la hausse des recettes de fonctionnement, malgré les dépenses contraintes.

Relations avec la Région :

Dans le cadre du Contrat Ambition Région, il est espéré des subventions pour les crèches de Anse et de Chazay à hauteur de 180 000 € chacune

DEPARTEMENT DU RHONE : DOB 2023

- Hausse de 6% des dépenses de fonctionnement en raison de la part importante des dépenses énergétiques et alimentaires.
- Disparition de la CVAE compensée par l'Etat
- Maintien des investissements (modernisation du musée Gallo-romain, plan collèges neufs 2025, partenariat territorial, entretien réseau routier)

Relation avec le Département :

- Renouvellement du PACTE Rhône dans lequel notre collectivité va s'inscrire et solliciter un soutien pour la construction de l'extension du siège
- Partenariat dans le cadre des politiques en matière d'énergie renouvelable.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES- COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022

Recettes de fonctionnement	2020	2021	2022 provisoire
013 - Atténuations de charges	80 839,27	65 613,57	40 242,04
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 327 478,62	1 775 271,11	1 899 367,41
73 - Impôts et taxes	730 862,08	4 667 330,00	5 045 416,00
731 - Fiscalité locale	14 952 617,67	11 521 729,28	11 909 556,66
74 - Dotations et participations	5 121 329,30	5 627 068,86	5 670 019,13
75 - Autres produits de gestion courante	848 488,41	2 260 239,75	2 164 184,32
77 - Produits spécifiques	687,68	11 991,52	13 155,09
Total général	23 062 303,03	25 929 244,09	26 741 940,65
Dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022 provisoire
011 - Charges à caractère général	4 052 585,38	4 435 446,74	4 534 930,88
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 609 129,17	5 068 354,91	5 586 790,44
014 - Atténuations de produits	5 841 947,13	6 131 461,21	5 799 905,80
65 - Autres charges de gestion courante	3 948 650,20	4 344 330,89	4 648 176,28
66 - Charges financières	359 845,43	309 700,16	301 374,14
67 - Charges spécifiques	10 072,25	22 908,61	2 463,50
Total général	18 822 229,56	20 312 202,52	20 873 641,04
Marge d'autofinancement	4 240 073,47	5 617 041,57	5 868 299,61
6217 et 6218 MAD de personnel (voirie, ALSH, PAH, etc)	425 124,93	560 458,79	495 104,65
Charges de personnel	4 184 004,24	4 507 896,12	5 091 685,79

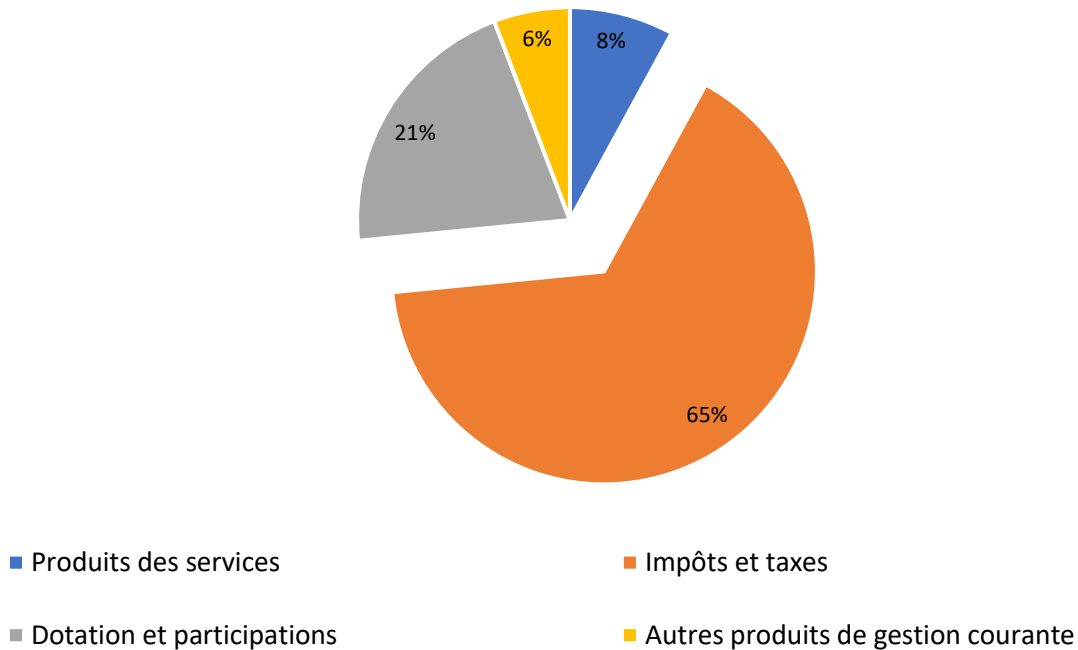
La marge d'autofinancement dégagée en 2021 et 2022 comprennent le remboursement du contentieux piscine pour 0,57 M € en 2022 et 1,168 M € en 2021 : les travaux seront réalisés en 2024 en fonctionnement

LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

Les recettes de fonctionnement

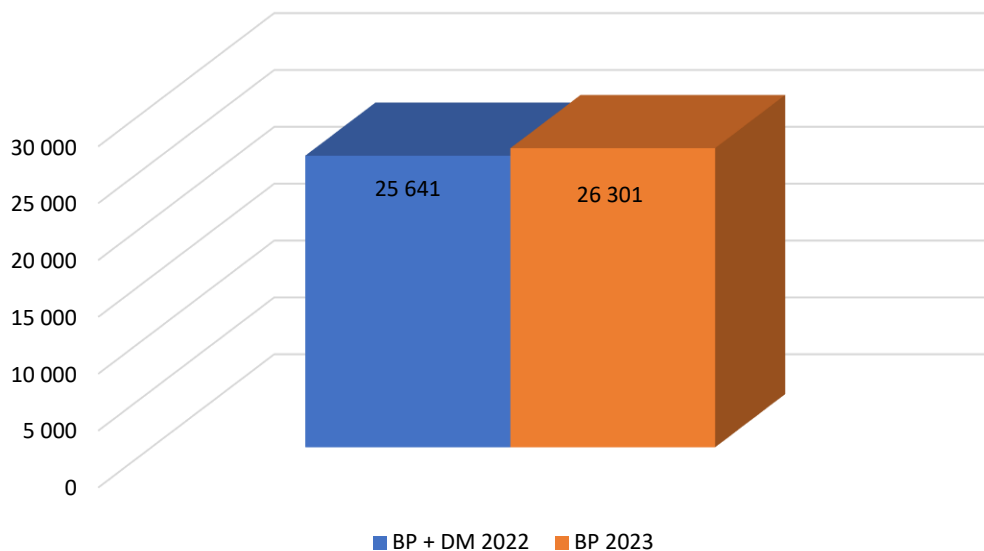
Les ressources de fonctionnement de la collectivité sont principalement constituées de la fiscalité. (65% du total des recettes réelles), les autres recettes provenant des dotations et participations et des produits des services.

Recettes réelles de fonctionnement
BP 2023



A ce stade de la préparation budgétaire les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 26.301 M€.

Recettes réelles de fonctionnement



La variation des recettes de fonctionnement est de 4.84% (En neutralisant le solde du remboursement 555 202 € du contentieux piscine prévu en 2022 destiné à financer les travaux prévus en 2024)

L'évolution des taux d'imposition :

Les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2023.

Pour rappel, l'année 2020 était la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2021, celle-ci a été affectée directement à l'Etat et la Communauté de Communes a bénéficié d'une part de TVA versée par l'état pour neutraliser l'impact. La Communauté de Communes continue à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (pour mémoire en 2022, ce produit s'élevait à 236 122 €).

La croissance de la TVA étant estimée à +5.1% dans la loi de finances 2023, une augmentation de 5% a été prévue pour la compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation au BP 2023

A compter de 2023, la suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera compensée par l'Etat. Une part fixe correspondra à l'équivalent de la moyenne des recettes de CVAE constatées sur les années 2020/2021/2022/2023. Une part dynamique représente l'indexation de la recette sur la croissance de la TVA constatée au niveau national (estimée à 5 % en 2023 dans le PLFI 2023). Le montant exact de la compensation pour 2023 étant inconnu, le montant perçu en 2022 a été reconduit au BP 2023.

Les bases d'imposition 2023 seront notifiées par les services fiscaux fin mars 2023. Le budget est donc préparé sans hypothèse d'évolution sauf pour la compensation de la taxe d'habitation.

La fiscalité non affectée :

	2022	BP 2023
Compensation TH	4 324 554	4 540 200
Taxe Foncière Non Batie (TFNB)	76 904	76 904
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3 814 285	3 814 285
TH résidences secondaires	236 122	236 000
Compensation Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 245 026	2 245 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	534 718	534 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	230 291	230 000
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	173 802	173 800
TOTAL	11 637 724	11 850 189

La fiscalité affectée :

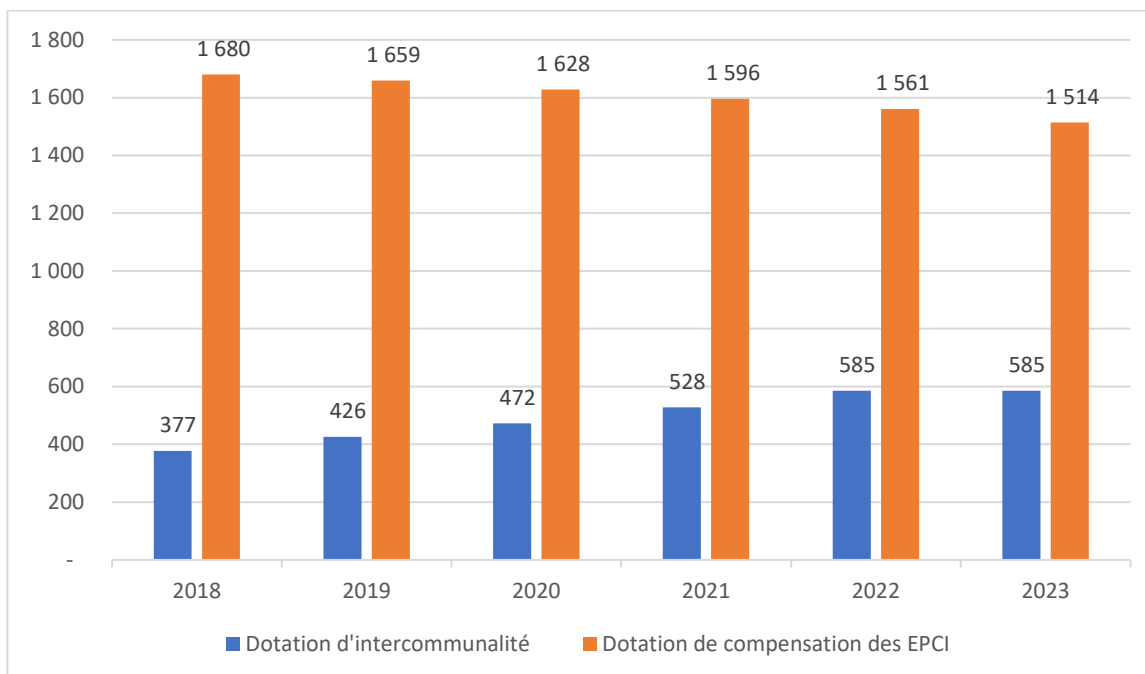
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Il a été retenu de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le reliquat de produits des taxes antérieures finançant le déficit 2023. Cette taxe bénéficie de l'augmentation des bases estimée fixée à 7% dans la Loi de Finances 2023.
- La redevance spéciale (RS) pour les déchets des entreprises : la facturation 2021 a pris du retard du fait du changement de logiciel, celle-ci devrait intervenir début 2023.
- La taxe de séjour : Le produit de la taxe de séjour reste dynamique mais il est proposé d'inscrire le montant perçu en 2022 au BP 2023 par prudence. Ce produit est reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- La taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), présentera un produit attendu stable par rapport à 2022.

	2022	BP 2023
TEOM	4 149 674	4 440 500
RS	-	120 000
Taxe de séjour	85 268	85 268
Taxe GEMAPI	467 466	467 466
TOTAL	4 704 430	5 113 234

L'évolution de la DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)

La dotation d'intercommunalité n'est pas connue à ce jour, mais son montant devrait être en progression : néanmoins, dans une logique de prudence, il est envisagé de maintenir à ce stade le même montant qu'en 2022.

Concernant la dotation de compensation, qui correspond à l'ancienne compensation « part salaires de la taxe professionnelle », son montant est en diminution chaque année. Aussi une baisse de 3% est estimée quant à cette dotation.

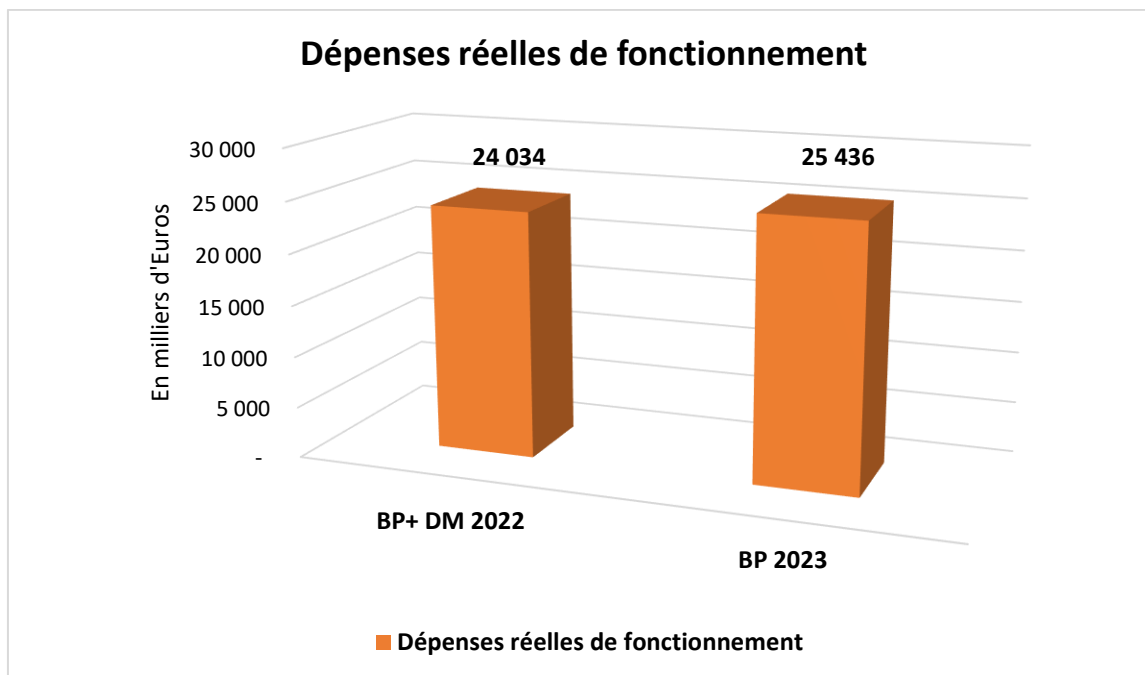


LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement découlent de l'ensemble des services réalisés pour les habitants du territoire dans le cadre des compétences exercées par notre Collectivité. L'objectif reste l'optimisation des coûts des missions actuelles afin de disposer de capacités à les développer, et à préserver la capacité d'autofinancement pour financer les projets d'investissement dans un contexte inflationniste.

A ce stade de la préparation du budget 2023, la tendance est la suivante :



La variation des dépenses réelles de fonctionnement est de + 5.83 %.

Cette évolution intègre des dépenses subies (hausse du coût des énergies, inflation, hausse du coût des déchets, revalorisation de 3,5% du point d'indice au 1er juillet 2022) ainsi que le coût d'évolution du périmètre du service petite enfance (ouverture d'une crèche supplémentaire au 1^{er} septembre).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les engagements pluriannuels

L'évolution des engagements pluriannuels est présentée dans le tableau ci-dessous. En 2023, il est proposé de modifier les autorisations de programme suivantes :

- + 300 000 € et prolongation d'un an pour la crèche d'Anse 2
- Prolongation d'un an pour la crèche de Chazay 2
- Prolongation d'un an pour la réhabilitation de l'Espace Pierres Folles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL AP
		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
52 - Bordelan	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00			1 500 000,00
53 - Crèche Anse 2		-	27 605,01	110 965,35	1 159 916,59	1 592 000,00	9 513,05		2 900 000,00
54 - Crèche de Chazay 2		41 061,53	29 701,19	60 498,19	49 718,84	1 000 000,00	1 219 020,25		2 400 000,00
55- Réhabilitation extension EPF		94 519,05	408 764,47	435 235,81	784 536,57	5 500 000,00	2 000 000,00	776 944,10	10 000 000,00
56 - Réhabilitation gymnase de Chazay					-	400 000,00	1 400 000,00	300 000,00	2 100 000,00
57 - Agrandissement du siège					18 133,57	2 500 000,00	1 881 866,43		4 400 000,00
35- Voirie 2022-2025					2 742 655,38	5 789 343,00	4 724 339,00	4 724 339,09	17 980 676,47
58 - Amélioration technique de la piscine					864,00	100 000,00	1 249 136,00		1 350 000,00
	250 000,00	385 580,58	716 070,67	856 699,35	5 005 824,95	17 131 343,00	12 483 874,73	5 801 283,19	42 630 676,47

Le financement de ces engagements pluriannuels :

	Subventions *	FCTVA	emprunts	Autofinancement	TOTAL	Subvention en cours ou à demander	* Détail des financeurs				
							CAF	AURA	DETR 2020	DSIL 2020 : accès	ADEME
53 Crèche Anse 2	1 110 371	475 716		1 313 913	2 900 000		CAF	AURA	DETR 2020	DSIL 2020 : accès	ADEME
	38,29%	16,40%	0,00%	45,31%			680 000	180 000	213 750	19 800	16 821
54 Crèche Chazay 2	987 500	393 696		1 018 804	2 400 000		CAF	AURA	DETR 2022		
	41,15%	16,40%	0,00%	42,45%			665 000	180 000	142 500		
55 Espace Pierres Folles	2 788 610	1 640 400	5 000 000	570 990	10 000 000	FEDER - CPER	AURA	Département	DETR 2019	DETR 2020	DSIL 2020
	27,89%	16,40%	50,00%	5,71%			920 000	950 000	109 610	209 000	600 000
56 Gymnase de Chazay	1 100 000	344 484		655 516	2 100 000	FEDER	ANS				
	52,38%	16,40%	0,00%	31,22%			1 100 000				
57 Extension Siège		721 776		3 678 224	4 400 000	DSIL					
	0%	36%	0%	184%							
58 - Amélioration technique de la piscine		221 454		1 128 546	1 350 000	FEDER					
	0%	16%	0%	84%							

Afin de financer et d'accompagner les projets du territoire, une démarche sera engagée afin d'obtenir le maximum d'aides publiques, notamment celles destinées à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie (« Fonds vert », Feder...).

Les opérations d'équipement et les dépenses non individualisées

En milliers d'Euros	BP 2023
20 - Domaine	252
36 - Piscine	68
37 - Aire de grands passages	8
44 - Sports	103
45 - Zones économiques	1645
47 - Interventions foncières	0
50 - Déchetteries	526
51 - Crèches	145
Emprunts et dettes assimilées	1 007
Immobilisations incorporelles	304
Subventions d'équipement versées	168
Immobilisations corporelles	649
Immobilisations en cours	536
Opérations sous mandat	890
TOTAL	6 301

Les recettes d'investissement

En milliers d'euros	BP 2023
Produits des cessions	150
FCTVA	3 010
Subventions d'investissement	1 706
Emprunt et dettes	A définir
Opérations sous mandat	1 462

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLE

Pôle administration et coopération territoriale

Le budget de ce pôle regroupe principalement les dépenses non individualisables par pôle de spécialité (les dépenses et recettes du siège, les emprunts non individualisables, les salaires des services de direction et des services ressources, les indemnités des élus, les attributions de compensations, les recettes issues de la fiscalité et les dotations d'Etat).

- Service informatique : Ce pôle gère aussi le service informatique. Le parc informatique doit être renouvelé en partie et les nouveaux agents devront être équipés du matériel nécessaire à la bonne exécution de leurs missions dans de bonnes conditions notamment liées au télétravail mais également aux nouvelles pratiques : visios, ...
- Pool de véhicules : L'utilisation grandissante des véhicules de pool ainsi que les nouveaux agents à venir nécessitent le renforcement du pool par l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique. De plus, l'un des véhicules existants, actuellement au diesel et datant de plus de 8 ans, doit être remplacé par un véhicule moins polluant pour être en adéquation avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de notre territoire
- Enfin, une démarche de réflexion est engagée afin de chercher à réaliser des économies d'échelles au travers d'une accélération des actions de mutualisation entre la Communauté de Communes et les communes. Sera ainsi recherchée une mise en commun de moyens de différentes natures : personnel, moyens techniques ou financiers, patrimoine...

Pôle Activité et mobilité

■ Economie

Economie

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce le rôle des communautés en matière de développement économique : transfert obligatoire de la totalité des zones d'activité, de la promotion du tourisme, de la politique locale du commerce...

Plusieurs leviers sont actionnés pour faciliter et développer l'activité économique du territoire :

- En créant des zones d'activités,
- En facilitant l'implantation des entreprises ou en aidant à la création d'entreprises via Initiative Beaujolais, via le SMB (Syndicat Mixte du Beaujolais) avec la politique d'accueil...
- En aidant pour financer les investissements des commerces de proximité,
- Ou encore en animant le territoire pour mettre en relation les entreprises entre elles, les chercheurs d'emplois, les jeunes et les institutionnels afin de créer une synergie locale.

Pour 2023, différents investissements sont envisagés :

- **ZA les Bruyères à Bagnols (Budget annexe) avec** une parcelle de 3769 m² en cours de commercialisation. Les travaux de finition de la voirie sont prévus pour le 1^{er} semestre 2023.

- **ZA les Varennes à Chazay d'Azergues (Budget annexe)** avec les travaux de la première phase sont achevés. La deuxième phase qui concerne la finition de voirie devrait être achevée fin du premier semestre 2023.
- **ZA le Maupas à Theizé (Budget annexe)** avec la poursuite des études environnementales et la réalisation du volet administratif.
- **ZA de l'aérodrome du Beaujolais de Frontenas** avec une extension de 1,5 Ha toujours en cours avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais (CCIB), aménageur.
- **ZA Champ de Cruy à Porte des Pierres Dorées (Budget annexe)** : Le dossier est encore prolongé suite aux demandes de la DDT, ce qui compromet encore la réalisation de cette zone.
- **ZA La Babette à Les Chères (Budget annexe)** avec le lancement des études suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la réalisation de la ZA
- La Communauté de Communes poursuit par ailleurs sa participation à hauteur de 250 000 € au **Syndicat Mixte du Bordelan**.
- Enfin, la rénovation de la voirie de la **ZA des Rablières à Ambérieux** est prévue cette année,
- Par ailleurs, une enveloppe de 80 000 € HT permettra de financer des **travaux divers sur les zones d'activités** pour qu'elles demeurent attractives et bien entretenues.

Commerce et artisanat

La Communauté de Communes poursuit son engagement dans le soutien aux commerces, artisans, et circuits courts avec :

- Une enveloppe de 50 000 € annuelle en cofinancement de l'aide de la Région « financer mon investissement commerce de proximité » pour la reprise, la création et la rénovation des commerces et vitrines,
- Une participation à Initiative Beaujolais à hauteur de 10 000 € annuels pour l'octroi de prêts d'honneur,
- La digitalisation des acteurs économiques du territoire de la Communauté de Communes est toujours à l'étude. Une stagiaire travaille sur ce sujet début 2023, avec une sensibilisation et une implication des acteurs économiques sur ce sujet.

Hôtel d'entreprises de la Buissonnière à Anse (Budget annexe)

La rénovation énergétique du bâtiment est amorcée et devrait être achevée fin du premier semestre. Le Syndicat Départemental d'Energie du Rhône (SYDER) va implanter environ 1200 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

La Communauté de Communes ayant la maîtrise de la totalité des terrains dans la continuité de la Buissonnière, une étude va être engagée pour la construction d'un nouvel hôtel d'entreprises ou village partagé d'artisans.

Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE) :

Dans le cadre de la loi climat et résilience, l'Etat nous impose de faire un inventaire des Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur le territoire et d'avoir une analyse sur le potentiel foncier, la renaturation des ZAE... Dans cet objectif un SAE est en cours de réflexion et devrait être lancé sur 2023.

Emploi - formation

Les Rencontres Entreprises / Jeunes auront lieu le 23 mars 2023 avec l'objectif de rapprocher les jeunes et les chercheurs d'emplois avec les entreprises du territoire.

Ces actions sont menées avec les commissions jeunesse et agriculture sur les thèmes transversaux de l'emploi et de la mise en réseau des jeunes et chercheurs d'emplois, et avec les acteurs économiques du territoire qui ont des difficultés à recruter. Cette mise en réseau facilitera l'orientation des jeunes, l'embauche, et la reconversion des chercheurs d'emploi.

Une enveloppe de 25 000 € est prévue pour financer les animations correspondantes sur le territoire.

■ **Mobilité**

Depuis le 1er janvier 2022, la Communauté de Communes est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) membre du Syndicat des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) qui a à charge l'organisation des transports en communs réguliers, les transports scolaires et le transport à la demande. L'ensemble de ces missions sont organisées à travers un Plan de mobilité, en cours d'élaboration et auquel les AOM membres contribuent.

Dans ce cadre et compte tenu des services couverts, le versement mobilité collecté auprès de tout employeur de plus de 11 salariés sur notre territoire sera fixé à hauteur de 0.7% en 2023, montant pour lequel la Communauté de Communes percevra un reversement de 0.1%. Le versement mobilité perçu par le SYTRAL mobilités est dédié au financement des offres de transport collectif régulier.

Dès septembre 2023, le réseau cars du Rhône sera d'ailleurs renforcé, ce qui se traduit sur la Communauté de Communes par la création de deux lignes supplémentaires : la 219 au nord-ouest permettant une liaison Porte des Pierres Dorées-Villefranche et la 218 permettant une liaison l'Arbresle gare-Villefranche. Il est à noter que la fréquence et l'offre de la ligne 118 a été renforcée depuis septembre 2022.

La Communauté de Communes continuera de verser 2€/habitants/an, soit 108 796€, au titre de sa participation financière au fonctionnement du SYTRAL mobilités, qui financera en partie l'assistance technique assurée auprès des AOM membres et l'accompagnement des entreprises.

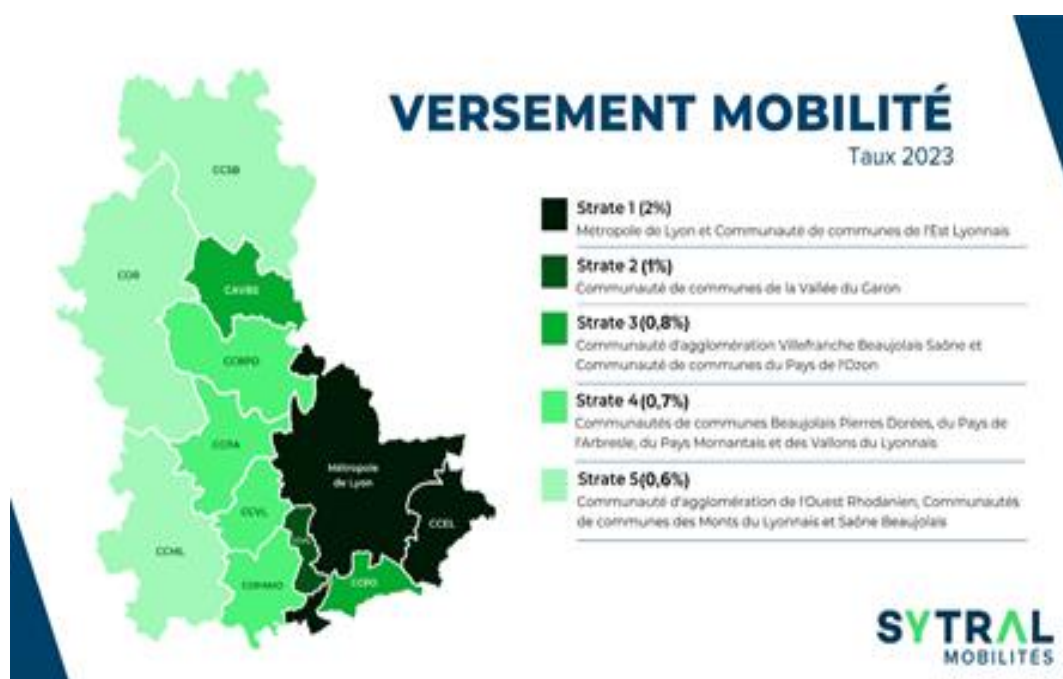
Par ailleurs, la Communauté de Communes qui a engagé dès 2022 une stratégie mobilité ayant vocation à planifier son action, engagera des dépenses nécessaires à l'avancement de cette stratégie. La Communauté de Communes mobilisera ici une partie du reversement du versement mobilité (80 000 €). Ces dernières permettront entre autres :

- De recruter un bureau d'étude pour nous accompagner à dresser un diagnostic mobilité de notre territoire, se fondant sur des données quantitatives et qualitatives et associant l'ensemble des acteurs du territoire concernés (élus, association, usagers, entreprise).
- De lancer une étude complète visant à dresser un schéma directeur cyclable fixant les grands axes cyclables structurants et sécurisés pour mailler l'ensemble du territoire et permettre des rabattements sur les transports en commun.

Dans le cadre de la stratégie mobilité, la Communauté de Communes souhaite flécher en 2023 300 000 euros pour pouvoir réaliser un premier tronçon cyclable, jugé comme prioritaire. Elle travaillera également à la création de parcs multimodaux aux abords des lignes de transports structurantes (ferroviaires et de bus), afin de faciliter les rabattements sur ces axes structurants de transports en commun.

Par ailleurs, la collectivité a signé en 2022 une convention de partenariat avec 3 autres EPCI, desservies par la ligne TER Lyon-Paray le Monial. Cette convention donne lieu au lancement d'une étude, financée par chacun à hauteur de 9166€, relative au potentiel de cette ligne qui souffre aujourd'hui d'un très faible cadencement, d'un manque de fiabilité et ne semble pas répondre au besoin prégnant des habitants de la vallées d'Azergues de pouvoir rejoindre la Métropole lyonnaise en bénéficiant d'un transport en commun concurrentiel à la voiture.

Le marché pour le Transport des Personnes Isolées (TPI) n'a pas été renouvelé au 1er juillet 2022 et fonctionne depuis sous la forme de bon de commande. Il est prévu d'engager un nouveau marché sur l'année 2023.



Pôle infrastructure du territoire

- Bâtiments (domaine, gymnases, centre aquatique)

La connaissance du patrimoine bâti de la Communauté de Communes doit être mise à jour, tout particulièrement dans le cadre des orientations de rénovation énergétique répondant à l'urgence climatique et afin de mettre en place un plan de maintenance pluri annuel. Dans ce contexte, de nombreuses études seront engagées. Parallèlement, des opérations de réhabilitation vont prendre leur essor.

Certains travaux de maintenance, initialement prévus en 2022 mais n'ayant pas pu être réalisés seront reportés sur 2023 notamment :

- Entretien des espaces extérieurs (mare Salle de tennis Marise Bastié à Chazay à nettoyer et à raccorder au réseau eaux pluviales et clôture à remplacer)
- Réparations des toitures des gymnases du Val d'Oingt et Maryse Bastié suite à diagnostic.
- Audit des protections individuelles et collectives en toiture de l'ensemble des bâtiments communautaires
- Gymnase du Val d'Oingt : mise en place de grilles de protection sur les fenêtres et de caméras de surveillance suite aux actes de vandalisme répétitifs

- Audit et études concernant le rapport dépenses/gain concernant la production d'énergie photovoltaïque pour certains bâtiments de la Communauté de Communes.
- Réhabilitation de la salle des sports Jean Mermoz à Chazay avec l'obtention d'une subvention de l'ANS de 1 100 000€.
- Poursuite des études de réhabilitation du centre aquatique AQUAZERGUES à Anse :
- Dans le cadre du PCAET, 10 bâtiments de la Communauté de Communes font l'objet d'un diagnostic thermique et suivi de consommation. Ces diagnostics seront suivis d'études de rénovation/amélioration thermique.
- Poursuite sur l'ensemble de l'année 2023 des travaux de réhabilitation /extension de l'Espace Pierres Folles.

A cela s'ajoutent les travaux de maintenance courant, programmés et imprévus qu'il sera nécessaire de réaliser.

■ Voirie

Cette compétence était exercée par les communautés de communes existantes antérieurement à la création de notre Collectivité et ceci depuis 2003.

Le budget annuel est de :

- 1 048 k€ en fonctionnement
- 2 573 k€ en investissement (hors report antérieur)

Depuis 2022, les dépenses de voirie sont gérées en autorisation de programme pour la période 2022-2025. Une autorisation de plus de 16 M€ a été ouverte regroupant les enveloppes annuelles et les reports des années antérieures.

L'année 2022 a permis de poursuivre l'exécution des travaux préventifs et curatifs ceci dans le but de pérenniser nos voiries.

Pour 2023, l'autorisation de programme est portée à hauteur de plus de 17 M€ avec un crédit ouvert à plus de 5.7 M € pour 2023 du fait de la modification du montant des enveloppes voirie investissement des communes à compter de 2023.

A partir du 1^{er} janvier 2023, une enveloppe investissement à la "main de la Communauté de Communes" d'un montant de 435 000 € TTC sera destinée à rénover les voiries hors agglomération nécessitant des travaux urgents.

Ces projets, proposés par les techniciens, seront votés en commission.

Les crédits de fonctionnement n'étant pas utilisés en totalité (report 2022/2023 vers l'investissement : 475 k€), à compter de 2023, les crédits non consommés en fin d'année seront basculés dans l'enveloppe fonctionnement à la "main" de la Communauté de Communes.

En 2022, le recensement et le diagnostic des ouvrages d'arts des 32 communes ont été réalisés. Ils mettent en lumière d'importants travaux de remise en état sont à prévoir à court et moyen terme.

■ Rivières

Pour 2023, le produit de 475 455 € sera reconduit à l'identique pour la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ce produit sera reversé aux syndicats de rivières auxquels la Communauté de Communes adhère pour mettre en œuvre cette compétence à savoir le Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Azergues, Syndicat de Rivières Brévenne Turdine, Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs

Pôle jeunesse et services

Notre Pôle Jeunesse et Services au sein de notre EPCI répond à des défis majeurs que nous posent notre société et nos modes de vie : le dynamisme démographique de notre territoire qui accueille majoritairement des familles actives accentue le besoin d'accompagnement que nous devons porter à leurs enfants et à tout nouvel arrivant. En effet, un manque de disponibilité d'un mode de garde, le coût de la garde combiné aux conditions d'accès au marché du travail, la complexité d'organiser son temps de travail avec les contraintes horaires des modes d'accueil des enfants, sont autant de facteurs qui se répercutent sur l'activité de nos familles et leur capacité à s'insérer professionnellement. Mais nous savons aussi que chaque crise économique peut impacter l'équilibre social d'une famille et que nous devons être à l'écoute de ses besoins pour l'accompagner et l'intégrer au mieux dans la vie de nos villages : c'est la philosophie partagée au sein du Pôle : développer la diversité des modes d'accueil de nos enfants, repérer les plus fragiles d'entre-nous quel que soit son âge, apporter un service là où les habitants sont les plus éloignés des structures, sont autant d'enjeux auxquels nous souhaitons répondre avec des partenaires majeurs pour toutes ces politiques : la Caisse d'Allocations Familiales avec laquelle nous avons contractualisé une Convention Territoriale Globale, l'UNICEF qui nous a reconnue pour la 2ème fois « Commune Amie des Enfants », l'Education Nationale avec laquelle nous travaillons sur le « savoir nager » de nos enfants grâce à la mise à disposition de notre piscine Aquazergues et sur un Projet éducatif territorial.

Cette transversalité dans l'accompagnement de nos familles se mesure aussi par des projets co-partagés avec d'autres commissions : la politique Jeunes avec la commission Développement Economique, la création du Conseil Intercommunal des Jeunes et leur opération Rallye Vélos en Famille avec la commission Mobilité et bientôt avec la commission environnement sur un autre évènement autour de la récupération des déchets.

▪ Petite enfance

Les bâtiments :

- Crèche de Porte des Pierres Dorées : études d'amélioration de la capacité d'accueil du bâtiment et d'amélioration thermique, travaux d'affaiblissement acoustique de la salle d'activité
- Remise en service des VMC dans 3 crèches ; ANSE, Porte des Pierres Dorées et Lucenay et modification des gainables de ventilation de la crèche de Lozanne
- Crèche de Lozanne : Remplacement des dalles de sols souples extérieurs très dégradées.
- Crèche de Anse : Modification des accès aux espaces extérieurs pour les petits et les moyens, espace extérieur des petits en toiture terrasse : remplacement du complexe dalles de sols souples / dalles de protection d'étanchéité par un complexe plus sécurisé et pérenne et création d'une pergola
- Etudes pour rénovation thermique des crèches de Anse, Les Chères.
- Mise en conformité (vitrophanie Les Chères, portes automatiques et poste de relevage à Lucenay)
- Divers travaux d'amélioration (peinture de pièces dans la crèche de Anse et la crèche de PDPD, peinture des menuiseries extérieures de la crèche des Chères
- Etudes pour la réalisation de 2 nouvelles crèches : Marcilly et Morancé (études)
- Construction de la crèche de Chazay : Appel d'offres aux entreprises et réalisation des travaux
- Opérations de réception de la crèche de Anse au printemps 2023 pour une ouverture en septembre
- RPEI (Relais Petite Enfance Itinérant) La Clairière à Anse : mise en place d'une climatisation de la salle commune

Le fonctionnement :

Depuis 2015, les créations de places en crèche ne suffisent plus à compenser la baisse continue du nombre d'assistantes maternelles (ce qui est vrai à l'échelle de tout le territoire national). Et pourtant, notre Communauté de Communes reste un territoire bien doté selon les critères de la Caisse d'Allocations Familiales. Néanmoins, notre volonté d'élus est de poursuivre cet accompagnement tout en faisant face à une problématique de toute la branche petite enfance avec un déficit criant d'attractivité du secteur et de reconnaissance des professionnels.

Pour autant, notre collectivité poursuit le développement de son offre d'accueil en créant deux nouvelles structures : une crèche de 40 places sur le bassin ansois, et une de 35 places à Chazay d'Azergues pour servir le secteur Sud de notre collectivité. Et marque sa volonté d'accompagner ses équipes de professionnelles dans leur professionnalisation, que ce soit sur le mode d'accueil collectif qu'individuel avec nos assistantes maternelles. Notre service affiche également son ambition d'accueillir de jeunes apprentis en leur garantissant des opportunités professionnelles réelles.

Enfin, l'axe parentalité qui s'est déployé avec la création et l'animation par notre collectivité du Conseil Local de la Parentalité des Pierres Dorées, est une orientation politique qui répond aujourd'hui à des sollicitations exponentielles des familles et une demande croissante de missions d'accompagnement. Notre guichet familles, comme nos RPE (Relais Petite Enfance) sont en première ligne dans ce besoin d'accompagnement.

▪ Enfance

L'urbanisation continue de s'intensifier sur le territoire intercommunal avec l'arrivée de jeunes familles composées de double actifs et/ou personnes isolées, dans un contexte de marché de l'emploi dynamique, d'où un fort besoin d'accompagnement pour l'accueil de leurs enfants. Les taux de fréquentation de nos centres de loisirs sont revenus à des niveaux avant crise sanitaire, voire supérieurs dans certains secteurs : Val d'Oingt, Civrieux, Chazay, Lozanne.

Malgré les efforts de la Communauté de Communes pour répondre à ce besoin de mode de garde, nous ne pouvons satisfaire toutes les demandes : manque de locaux et de personnel. Un observatoire des demandes non satisfaites est en place, et nos directeurs assurent une gestion fine des listes d'attente, en permettant à des familles non satisfaites de bénéficier de désistements.

Nos centres sont en effet, gérés par des responsables investis et réactifs qu'il faut soutenir pour faire face aux difficultés de recrutement des personnels d'animation et des postes de direction.

Pour tenter de répondre à cette problématique, nous allons pérenniser l'offre de formation du diplôme BAFA et l'accueil de stagiaires dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Nous allons continuer à accompagner nos agents qualifiés dans leur évolution professionnelle au sein de notre collectivité, que ce soit au sein même des centres de loisirs qu'au siège de la CCBP où les agents du service jeunesse contribuent pleinement à un service public de qualité, en recherche perpétuelle d'améliorations.

Le budget prévisionnel 2023 est impacté par un contexte inflationniste notamment pour les postes alimentation/transports, et par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. Ce budget est « réaliste », il tient compte d'un recrutement encore sous tension en 2023 engendrant une capacité d'accueil non optimale. Pour autant, nous restons attentifs à maintenir un équilibre entre coût de fonctionnement respectant le taux de reste à charge conformément à la décision de la collectivité, et une grille tarifaire acceptable pour les familles.

Notre objectif est de toujours mieux répondre aux exigences contractuelles co-signées avec la CAF, principal financeur, dans le cadre de notre Convention Territoriale Globale. Notre Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2023-2025 a été validé par les services de l'Etat ; il permettra notamment la reconduction d'un financement modifié de l'accueil des mercredis.

■ Jeunesse

L'année 2023 est consacrée à poursuivre le développement des actions initiées en début de mandat :

- Animation des points Information Jeunesse et l'organisation au sein des collèges de notre territoire d'un Forum Santé faisant intervenir tous les acteurs de la prévention et la santé des jeunes
- Animation du Conseil Intercommunal des Jeunes qui a réalisé son 1er évènement en 2022 avec l'organisation d'un Rallye Vélos et le réitère cette année sur une autre partie de notre territoire. Un autre évènement organisé dans le cadre de la semaine européenne des déchets est prévu à l'automne autour d'ateliers créatifs à base de matériaux recyclés
- Organisation en totale partenariat avec la Commission Développement Economique de la 2ème édition des Rencontres Entreprises-jeunes

▪ Social

Préserver le lien entre nos habitants, aller vers ceux qui sont le plus isolés de nos services sont les moteurs des actions partagées que la commission porte avec les communes. Créer une plateforme de services pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, développer l'accompagnement social de nos habitants aux côtés des CCAS et des services sociaux départementaux sont les objectifs poursuivis avec le projet de créer un espace de vie sociale itinérant et une plateforme de services partagés mettant en lien bénévoles et personnes âgées.

Pôle environnement et habitat

▪ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial – CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

L'intervention communautaire comprend pour l'année 2023, sur le volet PCAET-CRTE, la mise en place d'actions ciblées, à savoir :

1. Volet Biodiversité

Lauréate de l'appel à projets « Marathon de la Biodiversité » en fin d'année 2021, la Communauté de Communes s'est engagée à créer et/ou restaurer 32 kilomètres de haies et 32 mares d'ici la fin d'année 2024.

Le budget prévisionnel 2021 - 2024 est de 732 415 € de dépenses (dont 504 413 € de subvention agence de l'eau et 70 000 € de subvention Région).

Un diagnostic, réalisé par les associations partenaires et présenté le 18 janvier 2022, a permis de définir les zones éligibles au dispositif et de cartographier des corridors écologiques à protéger et renforcer.

La première année de travaux a permis de créer 5 km de haie, de créer 6 mares et d'en restaurer 2. Pour l'année 2023, les investissements inscrits au budget sont dimensionnés pour un objectif de création de 11 mares et 15 km de haies.

Le coût de cette opération pour la Communauté de Communes serait de 143 720,19 € soit dont légèrement inférieur au budget initial qui prévoyait un coût de 146 177 €.

2. Rénovation énergétique dans les bâtiments publics

L'AMI SEQUOIA est un financement qui vise à soutenir les collectivités dans leurs démarches de réduction de la consommation d'énergie de leurs bâtiments publics. Il a permis à la Communauté de Communes de développer deux services à disposition des communes : la réalisation de diagnostics énergétiques et l'accès à un service de suivi et d'optimisation des consommations d'énergie.

3. Accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables pour un montant total de plus de 200 000 €.

4. Accompagnement des collectivités et des entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables pour environ 30 000 €.

5. Accompagnement des particuliers dans leurs projets d'adaptabilité des logements à la perte d'autonomie pour une enveloppe de 30 000 € environ.

6. Actions diverses

Il est proposé d'inscrire :

- Une enveloppe de 15 000 € pour accompagner d'éventuels porteurs de projets qui rentreraient dans le cadre d'une orientation CRTE ou du PCAET, comme par exemple des actions innovantes en termes de préservation de la biodiversité, d'économie circulaire...
- Une enveloppe de 10 000 € pour concevoir des actions de sensibilisation (comme la réalisation de films, l'impression d'affiches, l'organisation d'évènements...)
- Une enveloppe de 5 000 € pour organiser des formations à destination d'élus (journées thématiques) ou d'agents communaux,
- Une enveloppe de 5 000 € pour organiser des animations dans des écoles ou centres de loisirs sur des thématiques en lien avec le Plan Climat

■ Déchets

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement :

Contrat d'exploitation des déchèteries :

Le budget 2023 d'exploitation des déchèteries de la Communauté de Communes devrait s'élever à 890 000,00 € TTC.

Le contrat d'exploitation des déchèteries de la Communauté de Communes a été renouvelé le 1^{er} février 2023. Afin de garantir une meilleure lisibilité de la charge financière rattachée à la gestion des déchèteries, ce marché a été totalement reconfiguré à l'occasion de la consultation menée au cours du second trimestre 2022.

Par ailleurs, selon la même logique de suivi des coûts, la Communauté de Communes a souhaité passer d'une tarification forfaitaire à une tarification à la tonne de déchets transportés et à la tonne de déchets traités.

Le coût annuel de la prestation a fortement augmenté passant, pour un périmètre de service globalement équivalent, de 459 987,92 € HT en 2016 à 824 391,10 € HT en 2023.

Les tonnages pris en compte pour le calcul de la charge financière sont ceux issus des bilans d'exploitation de l'année 2021. Selon les évolutions à la hausse ou à la baisse des apports, cette enveloppe budgétaire pourrait fluctuer significativement.

Contrat de collecte et de traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de déchèterie :

Cette prestation comprend la collecte et le traitement des DDS qui n'entrent pas dans le périmètre de l'Eco-organisme EcoDDS avec lequel la Communauté de Communes a conventionné en août 2022.

Le budget alloué à cette prestation devrait s'élever à 35 000 € TTC.

Contrat de reprise du bois B de déchèteries :

Le bois B (déchets de bois faiblement traités, peints ou vernis) de déchèterie est déferraillé, broyé et criblé pour être valorisé énergétiquement ou sous forme de panneaux de particules. Il est prévu une augmentation tarifaire de 5% sur l'année 2023 avec un budget qui devrait s'élever à 83 185 € TTC

Collecte et traitement de fibrociment composé d'amiante lié.

3 campagnes de collecte de l'amiante lié sont prévues en 2023. Les règles de dépôts ont évolué. Elles seront limitées à 10 plaques de fibrociment par apporteur.

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Légers en porte à porte :

Le marché de collecte signé en 2019 pour une durée de 3 ans ferme a été reconduit pour une année supplémentaire. Cette prolongation s'est accompagnée d'une révision tarifaire intégrant l'affectation au contrat d'un personnel d'encadrement supplémentaire.

La conjoncture économique et notamment le prix des carburants, a fortement impacté les coûts de collecte. Pour être au plus près des évolutions tarifaires, les prix sont dorénavant révisés mensuellement. Sur la base de la facture de décembre 2022 et en appliquant une hausse de 5% des prix sur l'année

Collecte sélective en apport volontaire :

Le SYTRAIIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) porte pour le compte de la Communauté de Communes la collecte en apport volontaire du papier et du verre ménager. A tonnages constants et sur la base d'une augmentation tarifaire de 7,1% le budget alloué aux collectes en apport volontaire va évoluer fortement.

Traitement des déchets collectés en porte à porte :

La grille tarifaire 2023 du SYTRAIIVAL n'est pas encore votée. Pour autant nous pouvons considérer qu'une hausse des tarifs de 7% hors TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est raisonnable à l'exception des OMR (Ordures ménagères Résiduelles) où une augmentation de 3,1% est envisagée.

Le budget alloué au traitement des OMR s'élèverait à 1 320 000 € TTC

Compte tenu du déploiement des extensions des consignes de tri à tous les emballages ménagers depuis le 1^{er} février 2022, nous maintenons la croissance des tonnages observée en 2021 et 2022 à 5%. Le tonnage d'emballages ménagers collectés en 2023 s'élèverait donc à 1 930 tonnes.

Le budget alloué au traitement des emballages légers s'élèverait à 512 100 € TTC

En corollaire le taux de refus de tri est considéré comme stable à 23% des emballages collectés. Le tarif de traitement à la tonne des refus de tri est estimé à 115 €/t TGAP incluse hors TVA.

Le budget alloué au traitement des refus de tri s'élèverait à 56 200 € TTC

Traitement des déchets collectés en déchèterie :

Concernant les déchets issus des déchèteries dont le traitement est à la charge du SYTRAIIVAL une augmentation de 7,1% est appliquée au traitement du plâtre. Les tarifs 2022 des déchets verts et des gravats ne seront pas augmentés. Les tonnages produits en 2021 sont reconduits pour l'année 2023.

- Le traitement des Déchets Non recyclables n'est plus intégré au marché d'exploitation des déchèteries, mais sera assuré à compter du 1^{er} février 2023 par le SYTRAIIVAL avec un budget alloué au traitement des déchets issus des déchèteries qui devrait s'élever à 695 000 € TTC.

- Au global le Gestion des biodéchets :

L'obligation généralisée du tri à la source des biodéchets telle que fixée par la loi AGEC entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. D'ici cette date la Communauté de Communes doit engager les études, et construire les marchés de prestations de services pour concourir à la mise en œuvre des solutions retenues par la

collectivité. Ces solutions sont multiples, conjointes ou complémentaires, en fonction de la situation des communes (urbaines, rurales) et des ménages concernés (en appartement, en pavillon) : elles peuvent passer par la mise à disposition de composteurs individuels, ou collectifs (pour un immeuble, une rue, un quartier), de poubelles individuelles ou de conteneurs collectifs pour une collecte spécifique en apport volontaire, comme il en existe déjà pour les JRM (Journaux Revues Magazines) ou le verre.

Pour préparer cette mise en œuvre il est prévu au budget de fonctionnement une enveloppe de 75 000 € pour mener, auprès des ménages en logements individuels, une enquête par courrier sur les pratiques de compostage. Cette enquête pourra s'accompagner de la vente de composteurs dont les crédits sont détaillés dans la section d'investissement.

En complément il est envisagé de réaliser un test de collecte des biodéchets en apport volontaire sur un secteur de la collectivité. Cet essai est porté par une enveloppe budgétaire de 40 000 € TTC.

Enfin il est prévu pour l'exercice 2023 des animations et formations sur les composteurs partagés pour un montant de 3 000 € TTC.

Actions concourant au réemploi et à l'amélioration des performances de tri des déchets :

Les enjeux liés à la gestion des déchets ménagers sont multiples. Ils portent sur la prévention « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas », sur le emploi et sur le tri à la source pour permettre un traitement adapté par valorisation matière ou énergétique.

La Communauté de Communes prévoit donc un certain nombre d'actions pour 2023 qui doivent permettre d'améliorer l'information et la sensibilisation des administrés ainsi que l'adaptation du service aux objectifs de performances à atteindre.

- Animations de sensibilisation au tri des emballages ménagers auprès des établissements scolaires 5 500 € pour un équivalent de 100 à 150 animations par an.
- Caractérisation des bennes DNR (Déchets Non Recyclables) pour améliorer le tri des apports en déchèteries : 15 830 € TTC
- Location des bennes de collecte des pneumatiques selon le référentiel Aliapur : 1 200 € TTC
- Achat de mémo-tri pour une distribution élargie à tous les ménages : 15 000 € TTC
- Participation à l'achat de composteurs : 2 000 € TTC

Différentes dépenses liées au fonctionnement des bâtiments sont également envisagées :

Objet	Montant	Commentaire
Travaux dalle béton déchèterie de Chazay d'Azergues + réfection du local gardien	50 000 € TTC	Bas de quai qui se dégrade Sanitaires, raccordements électriques et peintures à reprendre
Travaux bardage local du gardien de la déchèterie de Theizé	27 000 € TTC	Reprise de travaux abandonnés en 2020
Entretien espaces verts ancien CET	5 000 € TTC	Prospection pour fauchage raisonné par des ovidés
Electricité	6 400 € TTC	
Téléphonie Theizé et pôle déchets	658 € TTC	
Fourniture de petits équipements / maintenance	650 € TTC	
Réfection des locaux du gardien de la déchèterie de Anse.	20 000 € TTC	Sanitaires, raccordements électriques et peintures à reprendre
TOTAL	109 708 € TTC	

Les principaux postes de recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent de plusieurs postes :

- Les soutiens des éco-organismes porteurs des différentes filières à Responsabilité Elargie des Producteurs ;
- Les recettes des reprises matières issues des collectes sélectives ;
- La Redevance Spéciale Obligatoire ;
- La régie de recette déchèterie ;
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;
- Les versements divers du SYTRAIVAL.

Recettes fiscale TEOM :

Il n'est pas prévu de hausse du taux de TEOM. Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en considérant une revalorisation des bases de 7 % le produit 2023 s'élèverait à 4 440 500 €.

Différentes dépenses d'investissement sont également envisagées :

Investissements en déchèteries :

Objet	Montant	Commentaire
Mise sous abris des 4 cuves de récupération des huiles minérales et collecteur d'égouttures.	20 000 € TTC	Mise en conformité visite inspecteur de l'environnement
Vitrine d'information pour les 4 déchèteries.	4 000 € TTC	
Sécurité incendie déchèteries de Chazay d'Azergues et Theizé.	30 000 € TTC	
Remplacement de bennes de déchèteries.	40 000 € TTC	Vétusté du parc de bennes de 30 m ³
Abris pour stock de bacs à ordures ménagères	10 000 € TTC	
Création d'une dalle béton déchèterie de Saint-Laurent-d'Oingt	10 000 € TTC	Installation des contenants pour les nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs)
TOTAL	114 000 € TTC	

Investissements collectes sélectives :

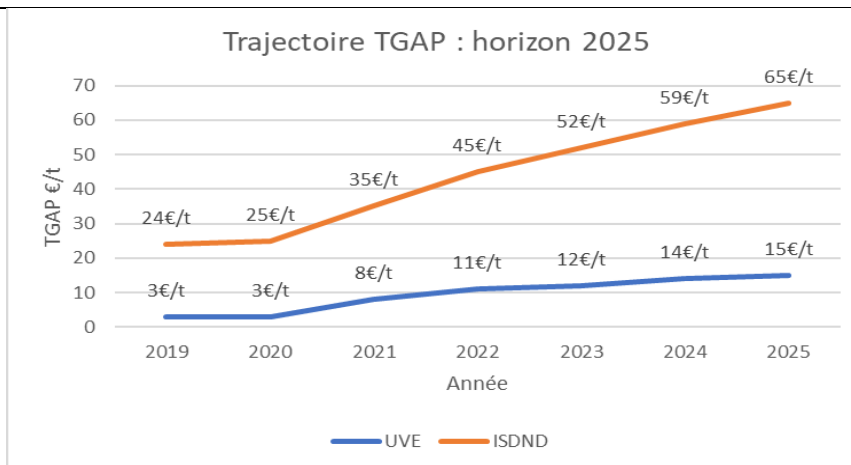
Objet	Montant	Commentaire
Colonnes PAV verre / JRM	40 000 € TTC	Renouvellement des bornes défectueuses
5 000 Composteurs individuels	200 000 € TTC	Fourniture de composteurs individuels aux ménages de la Communauté de Communes
16 composteurs partagés	32 000 € TTC	Portage de projets de compostage collectif ou pour de gros producteurs
Bacs de tri des emballages ménagers et bacs OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	120 000 € TTC	Nouvelles dotations et renouvellement du parc de bacs
TOTAL	392 000 € TTC	

Environ 90 000 € de recettes associées sont prévues.

Ce qu'il faut retenir

- Les coûts de traitement ne vont cesser de croître.
- La fiscalité portée par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) également. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la TGAP selon le mode de traitement des OMR à l'horizon 2025.

- La loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose aux collectivités territoriales le déploiement du tri de la collecte et du traitement des biodéchets des ménages à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Le renouvellement des équipements de collecte en déchèterie est nécessaire en raison de leur vétusté.



Par le levier fiscal mais aussi par les soutiens apportés par les Eco-organismes, le législateur incite les ménages à trier plus et mieux. Le développement des filières à responsabilités élargies des producteurs se poursuit avec les Articles de Sport et de Loisir, les Articles de Bricolage et de Jardinage, les jouets et les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment.

En parallèle, la Communauté de Communes doit porter le chantier de gestion des biodéchets pour répondre aux objectifs fixés par la loi.

Les enjeux portés par la prévention et la gestion des déchets sont importants. Ils nécessitent des investissements conséquents et des moyens humains à la hauteur des objectifs à atteindre. Sans ces efforts la Communauté de Communes ne pourra limiter sa production de déchets et les charges financières associées

■ Agriculture

Certaines des actions engagées au cours de l'année 2022 se poursuivront en 2023, parmi lesquelles :

- La participation à hauteur de 20 000 euros, aux côtés de la Région Auvergne Rhône-Alpes au soutien de la viticulture sur le territoire du Beaujolais via un nouveau Plan quinquennal.
- Le versement d'une participation financière en soutien au congrès CNAOC (Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlées)
- Participation à la lutte contre le frelon asiatique via la signature d'une convention à la Fredon 69.
- Renseignement du Système d'Information Géographique (SIG) agricole grâce à l'intervention d'une contractuelle qui accompagne chacune des mairies pour accomplir ce travail de référencement. Ce qui permet d'offrir un outil viable et performant en soutien à l'accompagnement des porteurs de projets agricoles mais aussi à l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial.
- Poursuite du travail en soutien à la problématique des logements pour les salariés agricoles permanents et saisonniers, avec de potentielles actions à engager avec les communes et les agriculteurs ou d'autres partenaires (bailleurs sociaux, SAFER).
- Poursuite du travail conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les EPCI voisins sur la problématique du renouvellement des générations en Beaujolais, notamment par le déploiement d'actions concrètes.

De nouvelles actions seront engagées en soutien à l'agriculture et à sa pérennisation sur le territoire, au titre de l'année 2023 ; parmi lesquelles :

- Participation aux systèmes de défense anti grêle des cultures et infrastructures par l'acquisition d'un radar auprès de la société SELERYS et l'installation de 10 gonfleurs sur le territoire, pour un investissement de 105 000€, en partie financé par le Département et potentiellement par la Région.
- Engagement d'une réflexion relative à la création d'un Plan Alimentaire Territorial communautaire. Cette politique a pour vocation de développer une agriculture durable et une alimentation de qualité sur le territoire afin de contribuer à la consolidation de filières territorialisée et de construire un système alimentaire territorial pensé autour des trois dimensions du développement durable : économique, environnementale, sociale. Il est prévu de déposer un dossier de candidature en réponse à l'appel à projet national, avant le 9 janvier 2023. La subvention de 100 000 euros maximum, dans la limite de 70% des dépenses réellement engagées, pourrait être mobilisée en soutien au diagnostic agricole de notre territoire puis faciliter l'engagement d'actions opérationnelles. Il est proposé de voter un budget 50 000 euros pour l'année 2023 et d'engager une réflexion sur un budget pluriannuel afin de planifier le financement d'une telle démarche stratégique, de long terme.
- Amélioration de la communication, en lien avec les instances professionnelles, sur l'activité agricole pour une meilleure cohabitation avec les habitants de notre territoire. Cela se matérialisera, entres autres par l'animation d'une soirée à la ferme « chez l'paysan d'à côté » qui aura vocation à réunir habitants et exploitants afin de créer du lien, faire connaître les réalités du travail d'agriculteur et les contraintes pour une meilleure cohabitation.
- Le soutien au Département sur l'animation des espaces naturels sensibles ;

Projet Alimentaire Territorial

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont définis dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Ils répondent aux enjeux du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux d'agriculture durable. Leur but est de développer une agriculture durable et une alimentation de qualité sur les territoires afin de contribuer à la consolidation de filières territorialisée et de construire un système alimentaire territorial pensé autour des trois dimensions du développement durable : économique, environnementale, sociale.

Pour l'année 2023 :

- Candidature à l'appel à Projet du Plan National de l'Alimentation 2022/2023
- Demande d'une subvention à hauteur de 70 % des dépenses engagées sur 36 mois (montant maximum de la subvention allouée : 100 000 €)
- Réalisation d'un diagnostic du territoire et réflexion pour la mise en place d'un programme d'action

▪ **Habitat**

Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

La majorité des actions inscrites au PLH figurent aussi au PCAET (et ont déjà été présentées). Les actions proposées au PLH hors PCAET sont les suivantes :

Conseils aux communes sur la problématique du logement vacant	1 250 €
Observatoire de l'habitat	17 500 €
Actions diverses pour le logement (exemple renforcement de l'accessibilité au logement pour les jeunes ménages)	5 400 €

Actions hors PCAET	Conseil aux communes sur la gestion de la problématique des logement vacants	1 250 €
	Création d'un observatoire de l'habitat	10 000 €
	Actions diverses pour le logement (ex : renforcement de l'accessibilité au logement pour des jeunes sur le territoire...)	5 400 €

■ Urbanisme – Système d'Information Géographique (SIG)

Service mutualisé Autorisation Droit du Sol (ADS)

La Communauté de Communes a mis à disposition des communes du territoire depuis le printemps 2015, un service mutualisé en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Celui-ci se charge alors d'instruire le dossier au regard des réglementations en vigueur, de consulter l'ensemble des gestionnaires de réseaux, de préparer les courriers de demandes de pièces complémentaires/notifications de délai, et enfin de proposer un arrêté juridiquement motivé. Pour rappel, il s'agit d'un service proposé à l'ensemble des communes qui le souhaitent. Le maire reste le décisionnaire.

Sur l'année 2022, c'est près de 214 dossiers qui ont pu être traités dont 12 certificats d'urbanisme opérationnel, 71 déclarations préalables, 7 permis d'aménager et 124 permis de construire.

En plus de l'instruction, ce service mutualisé a pour mission d'émettre des avis concernant les différentes procédures de révision, modification de PLU. Il suit également la mise en révision du SCoT Beaujolais et met en place des permanences (à l'attention des mairies) permettant l'étude d'avant-projets pour des opérations de grande ampleur.

Depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des autorisations d'urbanisme peuvent s'instruire de manière dématérialisée (pour les communes de plus de 3500 habitants), mais les pétitionnaires peuvent également de leur côté déposer numériquement leur demande. C'est un nouveau défi pour le service, qui met à disposition des communes les logiciels adéquats, et reste aussi un soutien à celles-ci pour la prise en main, en proposant des formations dès que cela est nécessaire.

SIG

Mise en place d'une infogérance plus importante pour pallier au non remplacement de l'agent en charge du dossier et aux demandes en augmentation des services.

Poursuite de l'évolution du SIG avec notamment l'intégration souhaité des éléments suivants :

- Points d'apports volontaires,
- Ouvrages d'Art,
- Zonage ABF,
- Pistes cyclables.
- Maintenance des données et modification des PLU à intégrer également à terme.

▪ Gens du voyage

L'occupation de l'Aire de grand passage de ANSE est un aléa important sur le budget notamment au niveau des consommations de fluides.

En 2023, les travaux envisagés sont :

- Mise en conformité électrique (poste TGBT, armoires électriques...),
- Création d'une dalle de présentation des bacs d'ordures.

Pôle rayonnement du territoire

▪ Tourisme :

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative au programme d'actions par l'Office de Tourisme du Beaujolais 2021-2023 entre la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, les Communautés de Communes Saône Beaujolais, Beaujolais Pierres Dorées et l'Office de Tourisme du Beaujolais a été contracté le 24 février 2021.

La collaboration entre la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, les Communautés de Communes Saône Beaujolais et Beaujolais Pierres Dorées permet à l'Office de Tourisme du Beaujolais de développer ses activités touristiques sur le territoire.

La participation de la Communauté de Communes reste à 3 €/habitant, s'ajoute le reversement de la taxe de séjour et la maintenance du logiciel, soit un total de 249 383 €.

▪ Culture – Pays d'Art et d'Histoire (PAH) – Espace Pierres Folles

• Pays d'Art et Histoire

Ce label, mis en œuvre, par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS), la Ville de Villefranche et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées en partenariat avec le Ministère de la Culture.

Il a été convenu que la CAVBS porte le label et que le service référent du label est le service Animation de l'architecture et du patrimoine dont les agents sont basés à la Maison des Mémoires en Beaujolais (ex Maison du Patrimoine) à Villefranche sur Saône.

Les moyens humains comprennent 3 agents à temps plein et un guide-conférencier vacataire à raison de 269 heures par an.

Renouvellement de la convention pour la mise en œuvre du label 2023-2026.

Pour 2023, le coût prévisionnel des actions (après déduction des subventions) est le suivant :

- Ressources humaines : 45 570 €
- Actions (fonctionnement) : 14 230 €

- **Espace Pierres Folles**

Une étude pour le mode de gestion sera lancée courant 2023 : 30 000 €

Un comité directeur et un comité de pilotage sera mis en place pour travailler sur cette thématique.

- **Communication**

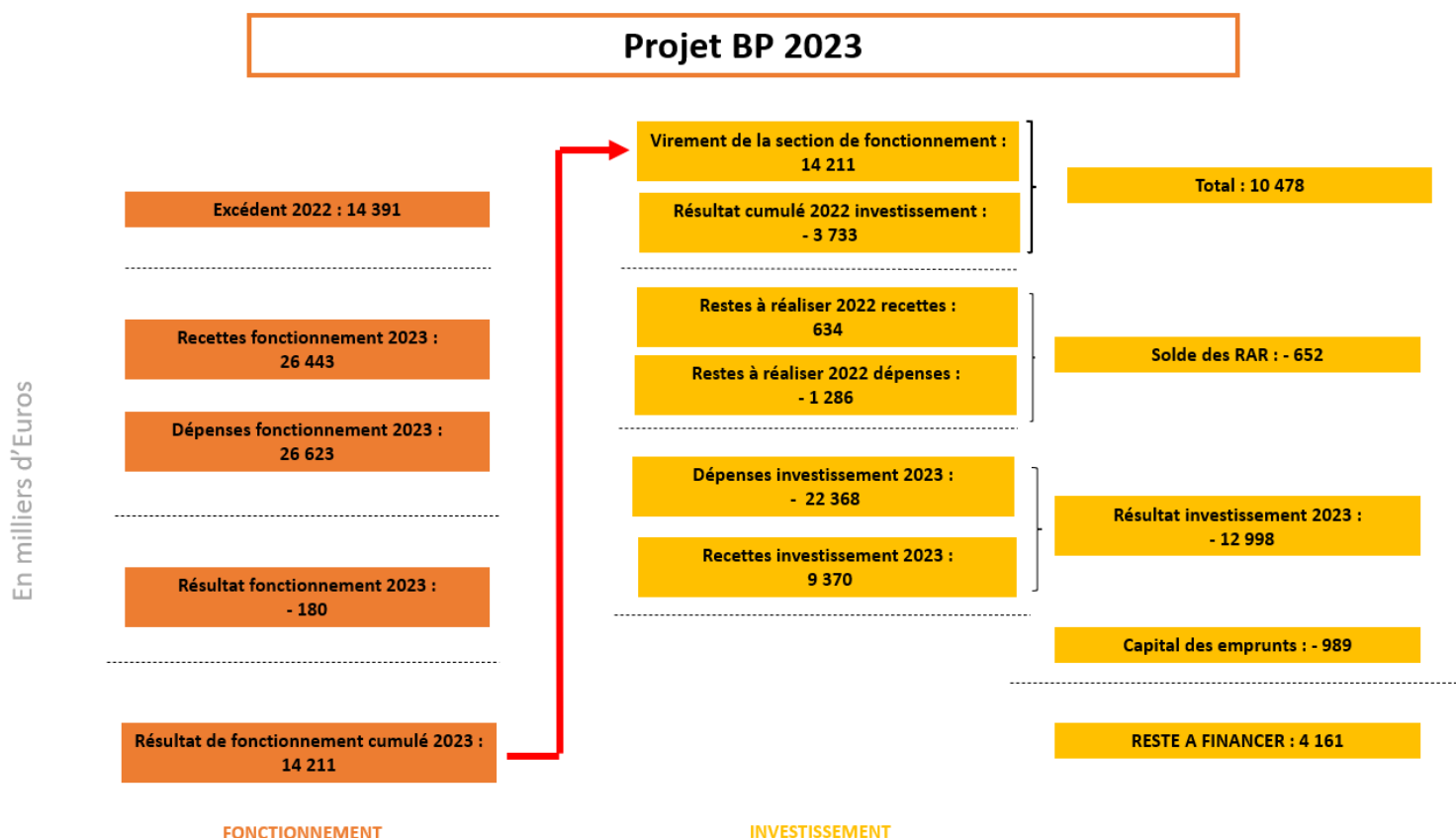
La refonte du site Internet est en cours.

Cet outil de communication modernisé sera plus fonctionnel, dynamique et attractif.

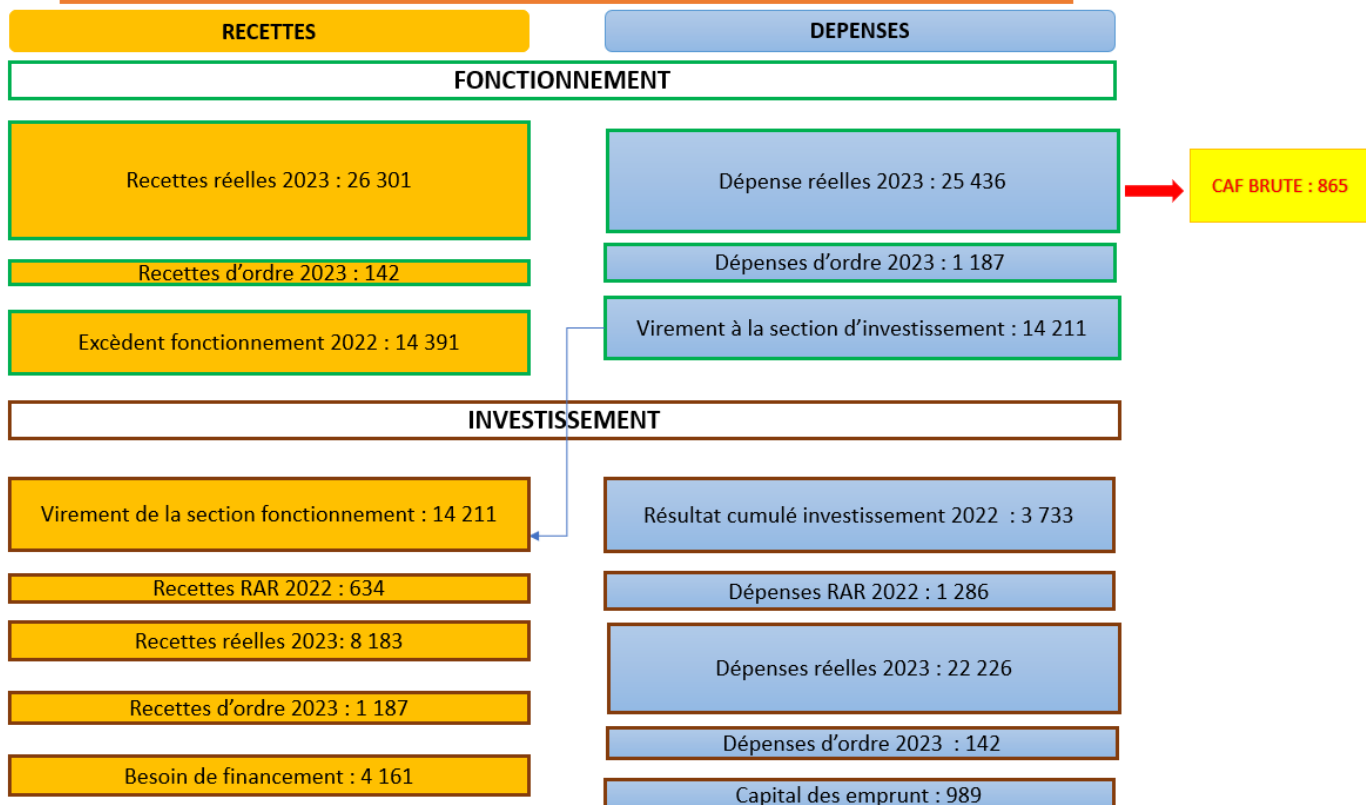
Les autres supports de communication restent inchangés

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023

A ce stade de la préparation budgétaire, le budget primitif 2023 prévisionnel affiche un besoin de financement de 4 161 M€.



Projet BP 2023



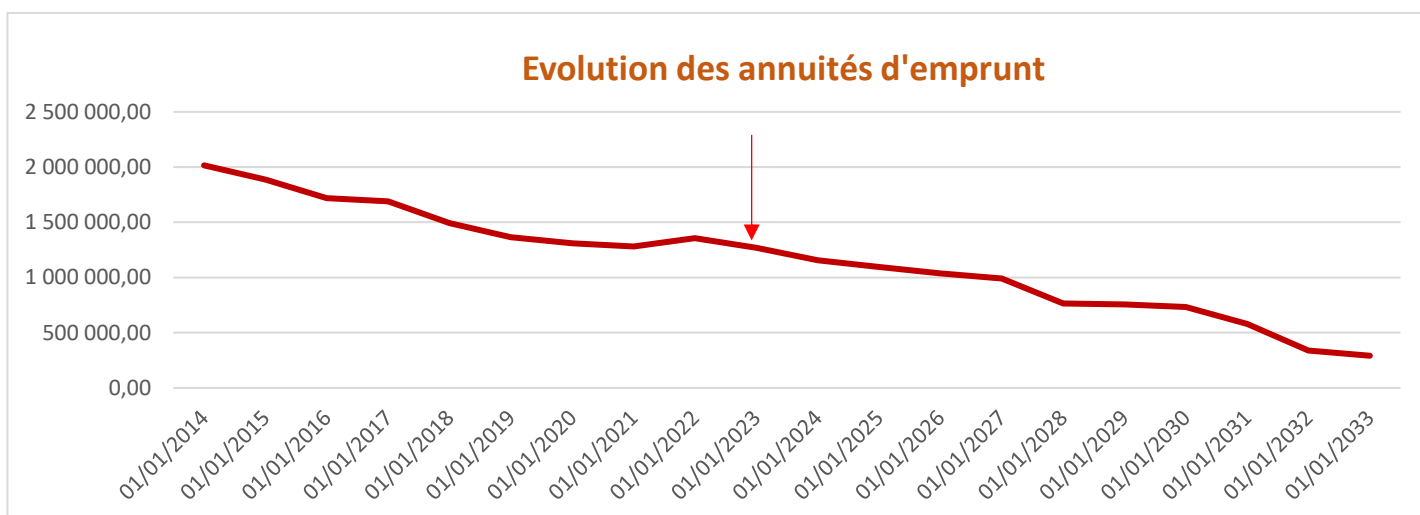
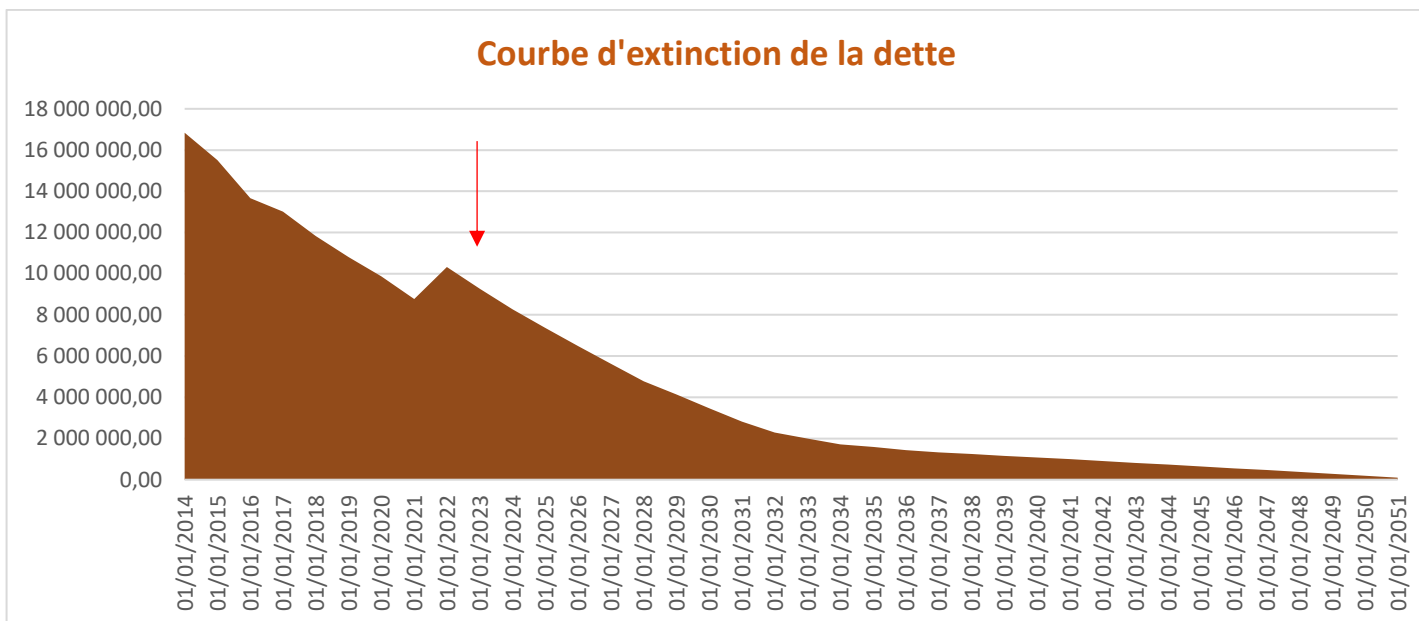
En milliers d'Euros

Les résultats antérieurs sont à modérer ; en effet ceux-ci tiennent compte de l'emprunt pour l'Espace Pierres Folles de 2.5 M € correspondant à des travaux non encore réalisés, de l'indemnité pour le contentieux de la piscine perçue en 2021 et 2022 pour un montant total de 1.6 M €. Il faut aussi tenir des travaux de voirie non réalisés au 01/01/2022 pour un montant de 6.674 M €

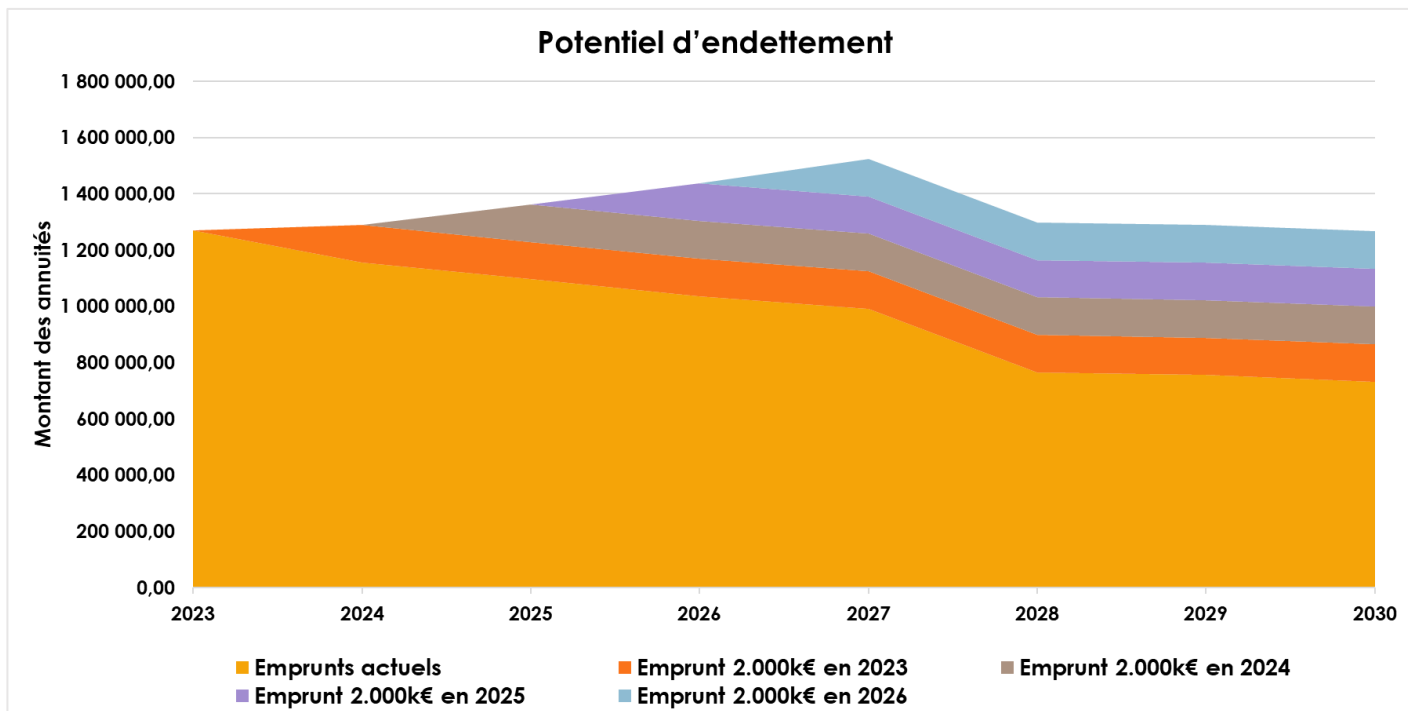
LA DETTE

Depuis 2014 jusqu'à 2021, la Communauté de Communes s'est fortement désendettée. En 2014, le capital restant dû atteignait 16 839 M€ avec une annuité de 2 015 M€ et fin 2020, son montant s'élevait 9 866 M€ avec une annuité de 1 310 M€.

En 2021, la Communauté de Communes a emprunté 2,5 M€ pour le financement des travaux de l'Espace Pierres Folles. En 2023, le montant de l'annuité s'élèvera à 1 269 M€ (dont 281 M€ en intérêts et 988 M€ en capital) soit 23.69 € par habitant.



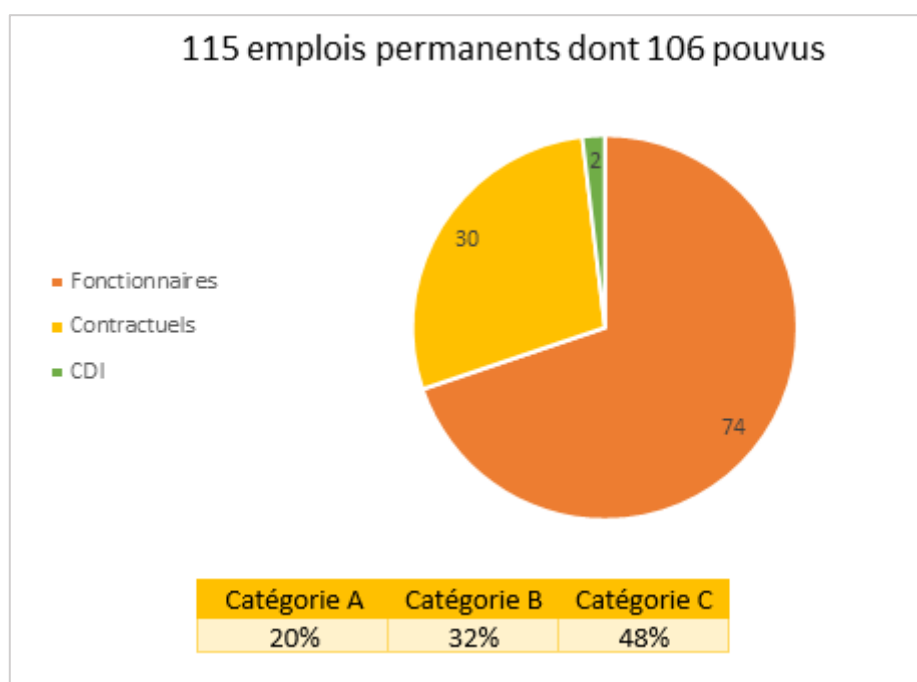
En maintenant l'objectif de ne pas dépasser le montant d'annuité de 2014, le potentiel d'endettement peut se présenter comme suit.



LES CHARGES DE PERSONNEL

A la fin de l'année 2022, la collectivité est composée de 115 emplois permanents dont 106 sont pourvus (74 sont pourvus par des fonctionnaires et 32 par des contractuels, dont 2 en CDI), répartis à 20 % en catégorie A, 32 % de catégorie B et 48 % de catégorie C.

9 postes permanents sont donc vacants au 31/12/2022 parmi ces 9 emplois, on comptabilise deux emplois laissés vacants suite à détachement sur emploi fonctionnels (DGSet DGST)

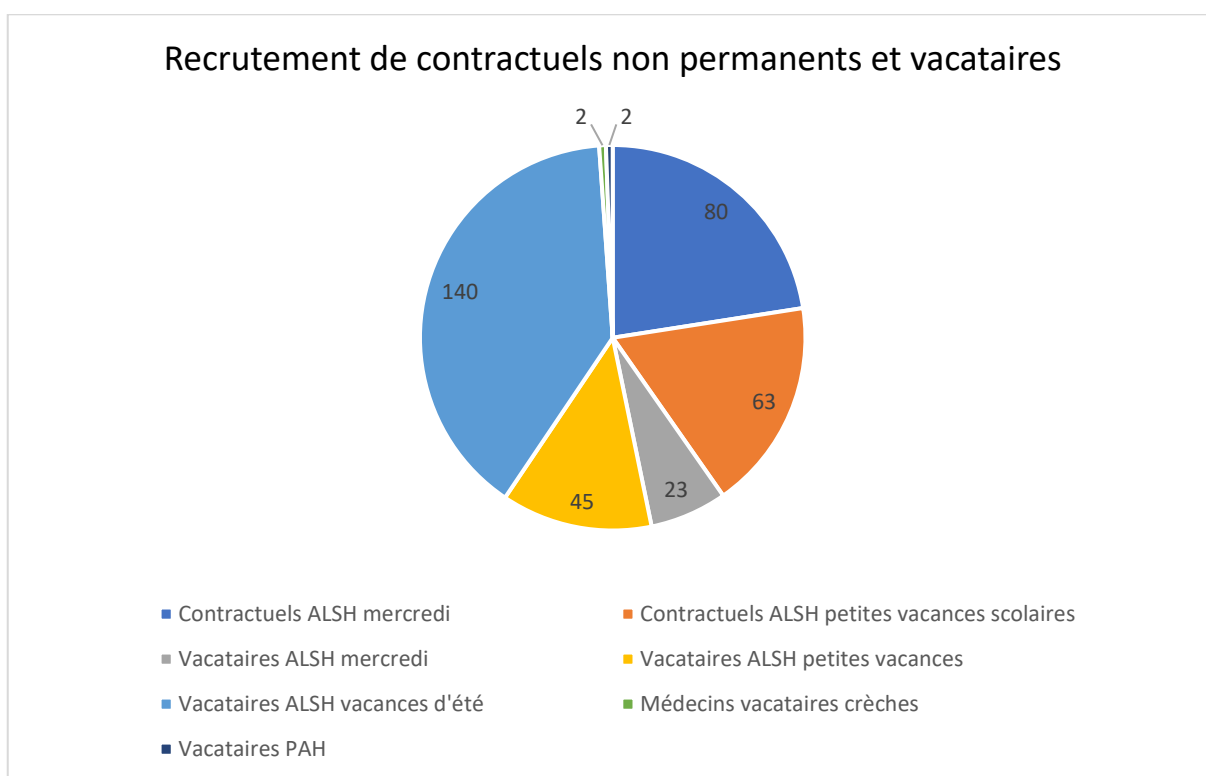


La Collectivité compte également environ 145 postes de contractuels sur des emplois non permanents (article L.332-23 du code général de la fonction publique), essentiellement occupés par des animateurs ALSH à temps non complet : 80 agents pour les mercredis, 52 pour les petites vacances scolaires et 11 agents pour les vacances d'été.

Le fonctionnement des ALSH génère une production importante de contrats de travail, et de très nombreux recrutements tout au long de l'année, afin de faire face aux besoins. Pour l'année 2022, le service des ressources humaines a produit 233 contrats de travail, dont 89 pour les embauches des mercredis, et 144 pour les vacances scolaires. On note un engagement plus stable sur les postes d'animation du mercredi.

La Communauté de Communes fait également appel à des agents vacataires pour les interventions ponctuelles et non régulières auprès des centres de loisirs, environ 200 vacataires, essentiellement pour les vacances d'été.

Enfin, 2 médecins assurent pour le compte de la CCBPD des vacations dans les 3 crèches en régie directe. Deux guides-conférenciers interviennent ponctuellement dans le cadre de la convention « Pays Art et Histoire »



Evolution des emplois permanents – bilan sur l'année 2022

Au cours de l'année 2022, les effectifs pourvus sur postes permanents ont évolué avec des recrutements suite à des créations de postes :

- Renfort du service voirie avec la création d'un poste de technicien, permettant au service de comptabiliser deux agents

- Création d'un service déchets avec le recrutement d'un responsable (ingénieur territorial) et d'une assistante (technicien territorial)
- Recrutement d'un chargé de mission mobilité et développement durable, sur le grade d'attaché territorial
- Création d'un poste de roulante pour renforcer les équipes dans les trois crèches
- Création d'un poste au jardin passerelle de Chessy-Chatillon suite à l'ouverture de la structure le mercredi

Dans le courant de l'année 2022, la Collectivité a enregistré le départ d'un titulaire en mutation, au service informatique et S.I.G. Ce départ n'a pas été remplacé faute de candidature correspondant au profil recherché.

Evolution des emplois permanents – perspectives 2023

Des évolutions de personnel sont à prévoir pour 2023 pour les raisons suivantes :

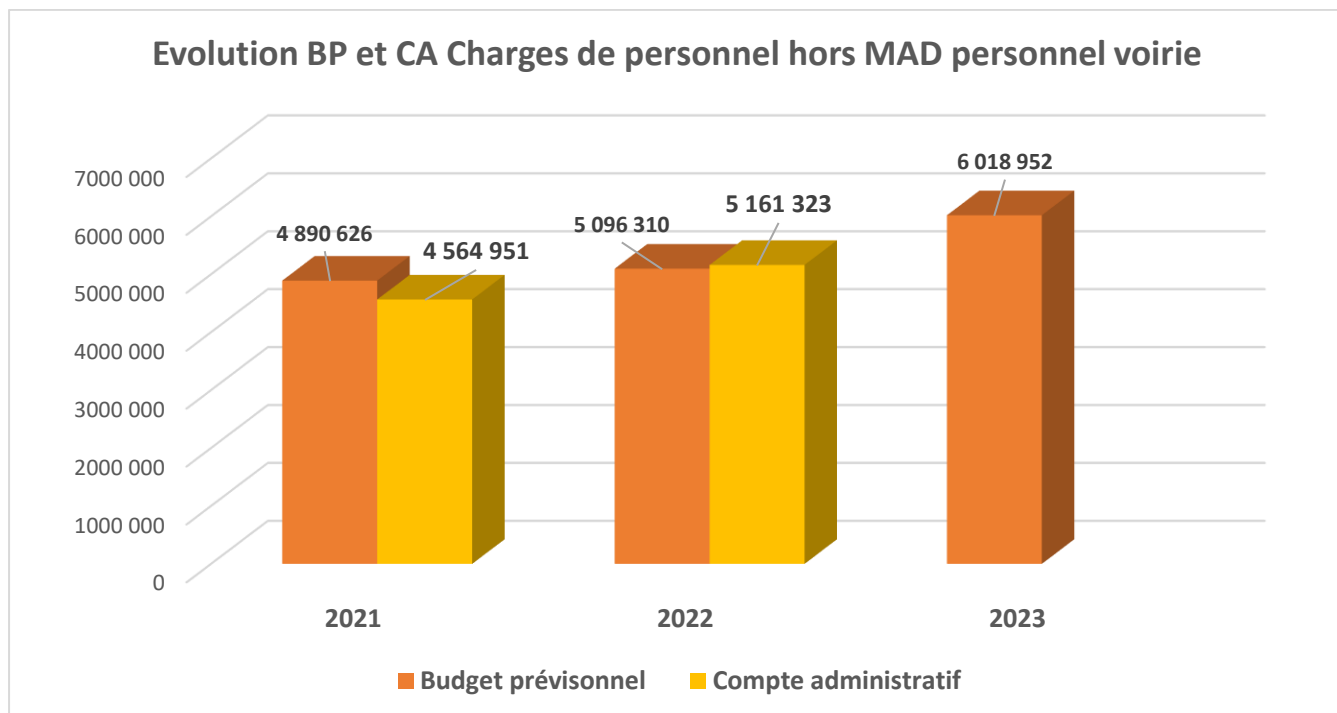
- Ouverture d'une nouvelle crèche fin août 2023 :
 - Recrutement de la directrice de la structure dès mars 2023
 - A partir de fin août 2023, recrutement d'une directrice-adjointe, d'une éducatrice de jeunes enfants de terrain, de 5 auxiliaires de puériculture, de 5 aides éducatives et d'1 agent de service.
Tous ces postes sont ouverts à temps plein
- Recrutement sur les postes vacants :
 - Poste de technicien informatique et SIG
 - Poste de DGA
- Réorganisation et évolution des services : une enveloppe de 200.000 €uros est proposée dans le cadre d'une évolution de l'organigramme avec renforcement de certains services

Evolution des dépenses de personnel

La progression des dépenses de personnel est due à plusieurs facteurs :

- Le dégel de la valeur du point, qui a impacté les rémunérations de tous les agents, et celles des élus
- La GIPA indexée sur l'inflation, qui a concerné plus d'agents qu'en 2021 et qui, si le dispositif est maintenu, risque encore d'augmenter compte tenu du contexte économique
- Le glissement vieillesse technicité lié aux carrières des agents, avec la réforme de la filière médico-sociale (passage en catégorie B des Auxiliaires de Puériculture, reclassement des Puéricultrices territoriales), la modification des échelles de catégorie C en lien avec les augmentations du SMIC et autres décisions gouvernementales, et la réforme de la catégorie B
- La mise en place de la prime de précarité à verser pour les contrats inférieurs à un an
- La mise en place des chèques déjeuner au 1^{er} janvier 2023

Evolution GVT + dégel point + chèques déjeuner	148.661 €
Augmentations capacité accueil ALSH + prime précarité	157.000 €
Nouvelle crèche de Anse	232.399 €
Enveloppe recrutement	320.000 €



Soit une augmentation des charges de personnel (hors mise à disposition des heures voirie des communes) de 16.60 % entre le réalisé 2022 et le projet de BP 2023.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont de deux natures :

- Logement
- Véhicule.

Les avantages en nature logement concernent 3 agents (3 logements pour nécessité absolue de service : Domaine des communes, Gymnase de Chatillon et Déchetterie de Theizé) et l'avantage en nature véhicule de fonction concerne 1 agent.

Les montants de ces avantages sont calculés sur les barèmes annuels de l'Urssaf.

Temps de travail

Au 1er janvier 2023, le nouveau protocole relatif à l'organisation du temps de travail est appliqué. Il définit deux cycles de travail, un cycle hebdomadaire et un cycle annualisé. Les agents dont les postes répondent au cycle hebdomadaire, ont la possibilité, si le poste le permet, d'opter pour un régime à 37 heures ou conserver le régime à 35 heures. S'ils décident de travailler 37 heures par semaine, ils dégagent des jours dits de « réduction du temps de travail », dans le respect de la durée légale du temps de travail annuelle de 1607 heures. Le nombre de jours ainsi dégagés est de 12 jours par an, dont un jour est dédié à la journée de solidarité. Deux jours seront imposés par la Collectivité (ponts) et les 9 jours restants devront être posés, sous réserve des nécessités de service, régulièrement sur l'année civile.